

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 23 AVRIL 2014**

La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de M. Piediere Jean-Guillaume
qui désigne M. Jean-François pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. Gaudin Roger
et M. Jean Cousin pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 24 mars 2014,
- du Tijdschrift du 22 mars 2014 et
- de l'Echo du 22 mars 2014,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de warrants en nom et la liste des présences.

Le Président précise que ces documents ont été communiqués également au média Nasdaq OMX et publiés sur le site de la société le 21 mars 2014.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

42 actionnaires présents ou représentés ont déposé 868.346 parts sociales
donnant droit au même nombre de voix.

Le Président informe l'Assemblée que la Compagnie ne détient aucune action propre à la date d'enregistrement visée à l'article 19 des statuts, soit le 9 avril 2014 à minuit et qu'aucune part sociale ne voit son droit de vote suspendu en vertu des articles 545, 622, 631 ou 632 du Code des sociétés.

Le nombre de droit de vote maximum est donc de 1.575.346.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2013.

L'Assemblée (~~passé-à-la-lecture~~) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux différentes questions, le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

A. ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2013
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2013
3. Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2013 aux actionnaires à EUR 7,28
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et de l'affectation du résultat
5. Approbation du rapport de rémunération
6. Décharge à donner aux Administrateurs
7. Décharge à donner au Commissaire
8. Mandats statutaires:
 - ratification de la cooptation par le Conseil d'administration du 30 août 2013, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2014, de Madame Isabelle Hamburger au titre d'administratrice, en remplacement du mandat mis à la disposition de ce même conseil de Monsieur Vincent Doumier;
 - nomination, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, de Madame Hamburger, en qualité d'administratrice indépendante au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article;
 - renouvellement, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Van Craen qui vient à échéance, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
9. Approbation de l'article 3.7.2 du Mémoire de Placement Privé du 20 juin 2013 conformément à l'article 556 du Code des sociétés, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt émis par la Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci, et de donner pouvoir au Secrétaire Général de la société pour le dépôt de ladite résolution au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles
10. Divers.

Le Conseil d'administration propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 9 de l'ordre du jour

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

B. DECISIONS

3ème point à l'ordre du jour: Approbation de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice
(1^{ère} résolution) 2013 aux actionnaires à EUR 7,28

L'Assemblée approuve de fixer le dividende brut unitaire de l'exercice 2013 aux actionnaires à EUR 7,28 par:

816.524 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 816.524 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 52,81% du capital social.

4ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et de
(2ème résolution) l'affectation du résultat

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2013 se terminent par une perte
d'Eur 1.717.810,32.

En tenant compte du bénéfice reporté d'Eur 158.561.409,77 le bénéfice à affecter s'élève
à Eur 156.843.599,45.

L'Assemblée approuve par:

846.236 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 846.236 pour un même nombre d'actions
représentatives de ces voix, qui représente 82,85 % du capital social,

les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2013 et l'affectation du bénéfice
social répartissable comme suit:

- à la réserve légale :	Eur -
- à la distribution d'un dividende brut d'Eur 7,28 par titre :	Eur 11.468.518,88
- à titre de tantièmes statutaires aux administrateurs	Eur 440.260,54

et de reporter le solde d'Eur 144.934.820,03 au bénéfice à reporter.

5ème point à l'ordre du jour: Approbation du rapport de rémunération
(3ème résolution)

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2013 par:

845.243 voix POUR
..... voix CONTRE
296.141 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 845.243 pour un même nombre d'actions
représentatives de ces voix, qui représente 82,85 % du capital social.

6ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs
(4ème résolution)

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS
SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre
2013 par:

846.260 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 868.334 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente % du capital social.

7ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire
(5^{ème} résolution)

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 par:

868.334 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 868.334 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 52,85 % du capital social.

8ème point à l'ordre du jour: MANDAT(S) STATUTAIRE(S):

(6^{ème} résolution) :

Suite à la démission au titre d'administrateur de Monsieur Vincent Doumier, l'Assemblée ratifie la cooptation par le Conseil d'administration du 30 août 2013, au titre d'administratrice jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2014, de Madame Isabelle Hamburger, par :

868.334 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 868.334 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 52,85 % du capital social.

(7^{ème} résolution) :

L'Assemblée nomme Madame Isabelle Hamburger au titre d'administratrice indépendante de la société au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, par :

868.334 voix POUR
..... voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 868.334 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 52,85 % du capital social.

(8^{ème} résolution) :

L'Assemblée renouele le mandat de Monsieur Patrick Van Craen, en qualité d'administrateur indépendant de la société au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article, pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, par :

847204 voix POUR
..... voix CONTRE
..... 450 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 847204 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 52,85 % du capital social.

9^{ème} point à l'ordre du jour: Approbation de l'article 3.7.2 du Mémorandum de Placement Privé du 20 juin 2013
(9^{ème} résolution) :

L'Assemblée approuve l'article 3.7.2 du Mémorandum de Placement Privé du 20 juin 2013, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt de 45 millions d'euro émis par la Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci, et donne pouvoir au Secrétaire Général de la société pour le dépôt de ladite résolution au Greffe du tribunal de Commerce de Bruxelles, par :

848300 voix POUR
..... 10 voix CONTRE
..... 109 ABSTENTIONS

soit un nombre total de votes exprimés de 848300 pour un même nombre d'actions représentatives de ces voix, qui représente 52,85 % du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14 h 30

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les Actionnaires

